



UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DES DROITS DE L'HOMME

Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée, avec une pensée toute particulière pour nos adhérents d'outre-mer qui paient un lourd tribut à la Covid-19. Nous espérons que cette quatrième vague sera bientôt derrière eux et qu'ils pourront à nouveau sortir et se retrouver.

Cette rentrée sera placée sous le signe des droits de l'homme. Du 18 au 23 août, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations-Unies a auditionné la France sur les politiques publiques en faveur du handicap. Cette audition intervenait dans le cadre de la procédure de contrôle de mise en œuvre de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH), ratifiée par la France en 2010. Les échanges ont été vifs. La France n'est pas une très bonne élève ! Le Comité s'est dit préoccupé par la différence entre « la politique et la pratique ». Le handicap psychique (dénommé handicap psychosocial par l'ONU) a été particulièrement pointé du doigt par les rapporteurs et examinateurs, dénonçant la feuille de route pour la santé mentale et la psychiatrie de 2018. Il a alerté sur une approche du handicap qui reste « médicale » et non basée sur les droits de l'homme. La France s'est défendue d'avoir une telle approche. Pourtant, objectivement, comme le révèle notre [baromètre Unafam](#), nous n'avons pas une politique globale de prise en compte des besoins sanitaires et sociaux des personnes en situation de handicap psychique !

Il y a eu également de nombreux échanges dénonçant les dispositifs d'hospitalisation et de traitement sous contrainte basés sur la pathologisation du comportement. La délégation française a précisé que notre pays avait demandé que le projet de protocole additionnel à la Convention d'Oslo soit modifié pour y inclure, notamment, la mention d'une extinction progressive du recours aux soins sans consentement, à l'isolement et à la contention. Nous espérons que cet engagement de réduire de façon extrême ces pratiques sera

affirmé lors de la réécriture de l'article 84 sur la contention et l'isolement, pour lequel nous restons sans nouvelles.

Le gouvernement a présenté ses actions et avancées comme des acquis, ce que nous dénonçons car nous attendons toujours une gamme de services d'accompagnement et d'appui de qualité, en nombre suffisant, pour les personnes en situation de handicap psychique. Le rapporteur J. Ruskus, dans son [discours de conclusion](#), s'est dit déçu de voir le niveau de discrimination structurelle des personnes handicapées et la manière dont elles sont laissées de côté des principes de liberté, égalité et fraternité dans le « pays des droits de l'homme ».

Nous attendons des Assises de la psychiatrie qu'elles considèrent la personne vivant avec des troubles psychiques comme un sujet de droits et non pas comme un objet de soins ni comme une personne avec des incapacités à laquelle on apporte aide et assistance alors que, sujet de droit, elle doit recevoir une compensation réelle à la hauteur de ses besoins pour lui permettre d'être intégrée comme tout citoyen dans la société (éducation, ressources, soins, travail, logement, culture...).

Il reste du chemin à parcourir. Le sommet mondial de la santé mentale intitulé « Mind Our Rights, Now ! » qui réunira à Paris, les 5 et 6 Octobre, des hauts responsables politiques, des organisations internationales, des professionnels de santé, des experts et acteurs de la société civile, devrait être un moment fort de cette réflexion sur les droits. Nous rappelons que la discrimination structurelle des personnes vivant avec des troubles psychiques est lourde de conséquence pour elles et pour leurs proches quand choisir pleinement son mode de vie devient impossible. Les décideurs politiques doivent accélérer l'évolution des pratiques dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale en s'appuyant sur la recherche, l'innovation, mais sans oublier les droits de l'Homme pour co-construire avec chaque personne un accompagnement coordonné et adapté.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente

Assises de la santé mentale et de la psychiatrie : la contribution de l'Unafam

Annoncées début 2021 par Emmanuel Macron, les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie auront lieu les 27 et 28 septembre. L'Unafam a remis sa contribution au gouvernement. Notre credo : pas de soins sans accompagnements, pas d'accompagnements sans soins. A l'instar des plans cancer, nous demandons un véritable plan Psychiatrie-santé mentale impliquant la santé, le handicap, la recherche, la formation, mais aussi l'éducation, l'emploi, le logement, autour de 3 grands axes :

1. La prévention et la déstigmatisation des troubles mentaux

2. Des parcours co-construits, choisis et non plus subis

Pour agir au plus tôt et au plus près des personnes, nous insistons sur la nécessité de centres de coordination intersectoriels, des équipes mobiles de crise et du repérage précoce. Il est également indispensable d'organiser un dispositif d'annonce intégrant psychoéducation du patient, information et formation de l'entourage. Enfin, nous rappelons l'urgence de la mise en place d'une politique inclusive avec un programme de soins et d'accompagnements personnalisés,

intégré et adapté aux besoins, prenant en compte tous les aspects de la vie. L'objectif ? Une mise en œuvre effective de la CIDPH (convention internationale des droits des personnes handicapées). Pour ce faire, il faut prendre en compte le handicap psychique dans les textes réglementaires et faire tomber les barrières entre le sanitaire, le social et le médicosocial. Cette co-construction des parcours ne doit pas oublier les enfants, les jeunes et leurs familles.

3. Des parcours de soin lisibles

Nous demandons que des compétences psychiatriques soient présentes dès les services d'urgences, des hôpitaux qui soient des lieux de soins certifiés respectant les bonnes pratiques, une organisation lisible des soins et un accès et un accompagnement vers les soins somatiques.

Ce plan Psychiatrie-santé mentale constituera un levier pour faire entrer la psychiatrie dans le XXI^{ème} siècle et améliorer visiblement et durablement les parcours de soins et de vie dans le respect des droits des personnes.

Droits et handicap : l'ONU épingle la France

Dans le cadre de l'examen de la France sur l'application de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) par l'Organisation des Nations Unies et à l'issue de trois jours d'audition, [rapport](#) du Défenseur Des Droits à l'appui, le verdict du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU, rendu le 25 août, est sans appel. Discrimination, institutionnalisation systémique, approche médicale du handicap psychique, privation de droits... M. Jonas Ruskus, rapporteur du Comité pour l'examen du [rapport](#) de la France, souligne que « *La protection ne doit pas se traduire par une privation des droits humains, mais par la protection et la promotion des droits de l'homme des personnes en situation de handicap, comme pour toutes les autres personnes* » et appelle la France à passer au « *modèle du handicap basé sur les droits de l'homme* ». Voir notre [communiqué](#).

Passé sanitaire : nous dénonçons un « tri » entre les patients

Depuis le 9 août, le pass sanitaire est exigible pour accéder aux lieux de soins. Nous avons adressé une lettre ouverte au Premier ministre Jean Castex publiée par [Le Monde](#) le 4 août sur les risques de nouveaux retards dans les prises en charge, avec les conséquences délétères que l'on connaît, associés à cette réglementation. Nous réclamons une dérogation pour que les patients avec un handicap psychique non vaccinés aient accès aux soins sans être dans l'obligation de présenter un pass. Nous répétons également que la vaccination est un moyen de protéger les personnes les plus vulnérables contre des formes graves, que tout doit être mis en œuvre pour déconstruire les fausses rumeurs, et pour que les personnes concernées puissent, dans le respect de leur souhait, avoir accès à la vaccination.

Informations utiles sur la Covid-19 et la vaccination [ici](#)

Le CIH 2021 laisse un goût amer

Le 5^e Comité interministériel du handicap (CIH) s'est tenu le 5 juillet dernier. Le matin-même, dans une tribune parue dans [Le Monde](#), nous exhortons le gouvernement à mettre en place une véritable politique inclusive. C'est hélas encore une fois la déception totale sur la suite donnée aux travaux sur l'accès à la Prestation de compensation du handicap (PCH) aide humaine pour les personnes présentant des altérations des fonctions mentales, cognitives et psychiques. « *La proposition d'une étude-action pour aboutir à un énième rapport ressemble à un enterrement de troisième classe pour un dossier pourtant porté par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février*

2020. » déclare Marie-Jeanne Richard, notre Présidente. Nous avons fait part au secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées de notre retrait des travaux gouvernementaux hors du périmètre du [dossier](#) remis au ministère. A travers une [Tribune](#) du 16 juillet portée avec le Collectif Handicaps, nous avons aussi appelé le gouvernement à optimiser les derniers mois de mandat du Président de la République pour que les changements tant attendus dans la vie quotidienne des personnes handicapées adviennent enfin. Et pour que les annonces politiques sur la société inclusive se traduisent en actes et non plus en groupes de travail.

Un partenariat avec l'Oréal contre l'anxiété et la dépression chez les jeunes

1 jeune sur 3* de 18 à 24 ans présente un trouble de santé mentale. La crise actuelle liée à la Covid-19 ne les a pas épargnés : 2 jeunes sur 3* estiment qu'elle va avoir un impact négatif sur leur santé mentale. Face aux troubles psychiques, les jeunes avouent être perdus sur les ressources disponibles. Près d'1 jeune sur 2* déclare ne pas savoir qui consulter en cas de questions sur sa santé mentale. Pour lutter contre l'anxiété et la dépression chez les jeunes, l'Unafam et la marque Maybelline New York de l'Oréal déploient sur 5 ans le [programme Brave Together](#) en France. Un dispositif organisé autour d'un outil de formation digital développé avec l'Unafam, permettant d'apporter des solutions concrètes aux jeunes en difficulté et à leur entourage : repérer les signes - oser en parler - trouver de l'aide, à découvrir [ici](#).

Source : *Enquête IPSOS/FondaMental décembre 2020

Rentrée scolaire 2021 : l'Unafam soutient la mobilisation #jaipasecole

À la rentrée 2021 encore, le droit à l'éducation et à la scolarisation de milliers d'enfants ne sera pas respecté. Autant de familles vivront des situations complexes, d'isolement, d'exclusion. C'est pour dénoncer cette situation mais aussi pour révéler leur réalité quotidienne que nous soutenons l'Unapei, qui a créé une plateforme de partage de témoignages. Parents, proches et professionnels sont invités à prendre part à la mobilisation citoyenne #jaipasecole en apportant leur témoignage sur le site [marentree.org](#).

AAH : stop à la dépendance financière dans le couple !

Le 16 septembre, des rassemblements auront lieu dans toute la France pour dire stop à la dépendance financière des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Pour rejoindre le mouvement dans votre région, consultez [ici](#) la liste des rassemblements actualisée régulièrement.

Focus

Les formations Unafam certifiées qualité !

La réforme de la formation continue exige que les organismes de formation soient certifiés qualité avant le 1^{er} janvier 2022. C'est chose faite pour l'Unafam, qui a obtenu le 2 juin sa certification Qualiopi ! Il s'agit d'une vraie réussite collective pour l'Unafam, qui dispense depuis 2010 de la [formation continue](#) aux professionnels qui aident et accompagnent des

personnes vivant avec des troubles psychiques. C'est aussi une reconnaissance supplémentaire de la singularité, de la force et du supplément d'âme de nos formations, dispensées par un tandem d'intervenants spécialistes de la maladie et du handicap psychiques et de bénévoles de l'Unafam, directement touchés par la maladie psychique d'un proche.

Psycycllette 2021 : top départ le 6 septembre !

Du 6 au 13 septembre 2021, l'Unafam organise la 7^e édition de **Psycycllette**, sa randonnée cyclotouriste de plus de 1000 km contre les idées reçues. Un défi audacieux : traverser la France à vélo en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des cyclotouristes avertis. Plus de 100 « psycyclistes » iront à la rencontre des habitants de chaque ville traversée, afin de parler de leur initiative et de briser les tabous sur les maladies psychiques à travers des manifestations festives.

Deux équipes s'élanceront le 6 septembre du Mont-Saint-Michel. Le premier parcours ralliera Tours le 9 septembre en passant par Fougères, Laval et Le Mans. Le second arrivera à Toulouse le 13 septembre après avoir traversé Rennes, Riaillé, La Roche-sur-Yon, La Rochelle, Saint-Genis-de-Saintonge, Saint-Antoine-de-Breuilh puis Agen. N'hésitez pas à venir les encourager si Psycycllette passe près de chez vous ! Vous pouvez aussi [nous aider](#) à financer les repas et l'hébergement des « psycyclistes ». Chaque don bénéficie d'une déduction fiscale à hauteur de 66% pour les particuliers (60% pour les personnes morales). Ainsi, 50€ ne coûtent réellement que 17€ et financent l'hébergement et les repas d'un cycliste pour une journée !

Notre colloque « L'espoir aujourd'hui et demain » en replay

Notre colloque Recherche 2021 du 29 juin avait pour thème « L'espoir aujourd'hui et demain ». Les vidéos de chaque intervention sont disponibles [sur notre chaîne YouTube](#). Au cours de ce colloque, ouvert par le Professeur Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, des intervenants de qualité ont démontré la nécessité de développer une véritable stratégie de prévention, de soins et d'accompagnement adaptée, porteuse d'espoir pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et pour leur entourage familial. Pour citer le Docteur Nicolas Rainteau, psychiatre au CHU de Montpellier : « *Arrêtons d'avoir peur, ayons des projets et l'espoir que cela fonctionne !* ».

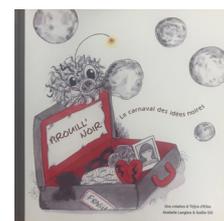
Pour ma santé mentale, respectons mes droits : l'Unafam se mobilise partout en France #SISM2021

La 32^{ème} édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se déroulera du 4 au 17 octobre 2021. Elle aura pour thème « Pour ma santé mentale, respectons mes droits ». A cette occasion, l'Unafam organise de nombreuses manifestations SISM partout en France. On le constate tous les jours : les personnes concernées par des troubles psychiques, déjà durement stigmatisées, vivent au quotidien des restrictions d'accès à leurs droits. Une double, voire triple peine, puisque la difficile reconnaissance du handicap psychique prive de nombreuses personnes concernées de l'accès aux droits spécifiques liés aux troubles psychiques et au handicap. Les répercussions sont notables, tant sur les soins que sur la vie sociale. Cette absence d'accès effectif aux droits a aussi un retentissement important sur l'entourage des personnes concernées, ce maillon de l'ombre pourtant en première ligne. Ouvrons le débat : rendez-vous [ici](#) pour connaître le programme des événements SISM Unafam près de chez vous

« Brouill'noir » : un conte pour aborder les troubles psychiques avec les enfants

Publié en partenariat avec l'Unafam, *Brouill'noir - le carnaval des idées noires* (Edition A Titre d'Elles) est un livre jeunesse visant à ouvrir le dialogue avec les enfants qui ont un proche qui vit avec des troubles psychiques. Une nouvelle publication que nous sommes ravis de soutenir, qui vient compléter notre offre de livres à destination des enfants (*Petite oursonne et son papa* et *Mais qu'est-ce qu'ils ont nos parents ?*). Cet ouvrage est disponible auprès de votre délégation.

Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#), [Instagram](#)



Agenda

1^{ère} journée de réflexion Initiative Psychiatrie

11 septembre

Journée organisée par Initiative Psychiatrie

[En savoir plus](#)

119^e colloque international de l'Association du CPNLF

Colloque organisé par l'Association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française

15-17 septembre à La Rochelle

[En savoir plus](#)

11^e Journée nationale d'échanges et de formation des SAMSAH et SAVS

21 septembre

Espace Reuilly (Paris 12^e) et à distance

[En savoir plus](#)

10^e Journées Nationales de la Fédération Addiction

23-24 septembre

A Metz et en ligne

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

« Mon fils est dans une procédure de demande de pension d'invalidité dans le régime général de la sécurité sociale ; comment est calculé le montant de cette pension ? » - Mme D. (Val d'Oise)

C'est le médecin conseil de la sécurité sociale qui constate l'invalidité d'une personne lorsque sa capacité de travail et de gain est réduite d'au moins 2/3. La pension d'invalidité vient compenser, sous conditions, cette absence ou cette réduction de salaire.

En premier lieu, le montant de la pension d'invalidité dépend de la catégorie d'invalidité dans laquelle le médecin conseil placera votre fils, en fonction de sa capacité à travailler. En catégorie 1, il sera considéré comme ayant une capacité de travail réduite lui permettant

toutefois de travailler et il percevra une pension égale à 30% de son salaire annuel moyen. En catégorie 2, il sera considéré comme ne pouvant pas exercer une activité professionnelle et sa pension sera égale à 50% de son salaire annuel moyen. En 3^{ème} catégorie, la personne ne peut exercer une activité professionnelle tout en ayant besoin de l'aide d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. La pension est égale à 50% du salaire annuel moyen, assortie d'une majoration « pour tierce personne ».

D'autre part, la pension d'invalidité est calculée sur la base du salaire annuel moyen, en général des 10 meilleures années d'activité.

A noter : un arrêt rendu le 3 juin 2021 par la Cour de cassation rappelle une réglementation

concernant le salaire annuel moyen qui doit servir de base au calcul du montant de la pension d'invalidité (article R. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale) : le salaire annuel moyen retenu pour le calcul de la pension d'invalidité doit être évalué « en fonction de l'ensemble des sommes et avantages assujettis aux cotisations d'assurances sociales, dans la limite du plafond annuel de cotisations et non en fonction d'un plafond au prorata du nombre de jours travaillés ».

Références : arrêt de la cour de cassation Cass, civ. 2e, 3 juin 2021, n° 20-13275. Code de la sécurité sociale Articles L341-1 à L341-17 et R 313-1 à R 313-17

■ Isabelle Lannuzel - Assistante sociale Unafam Région Île-de-France - isabelle.lannuzel@unafam.org

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

« Méditation et médecine du corps-esprit » : conférence de Jon Kabat-Zinn

▪ Formations pour les aidants ▪

► Journée d'information sur les troubles psychiques

11/09 - Mulhouse (68, Haut-Rhin)
11/09 - Vendenheim (67, Bas-Rhin)
18/09 - Voiron (38, Isère)
18/09 - Aubenas (07, Ardèche)
18/09 - Aurillac (15, Cantal)
25/09 - Amiens (80, Somme)
25/09 - Nantes (44, Loire-Atlantique)
25/09 - Montpellier (34, Hérault)
29/09 - Le Mans (72, Sarthe)
Septembre - Lorient (56, Morbihan)
2/10 - Grenoble (38, Isère)
9/10 - La Chapelle Saint Luc (10, Aube)
16/10 - Angoulême (16, Charente)
16/10 - Rostrenen (22, Côtes d'Armor)
23/10 - Laon (02, Aisne)
23/10 - Annonay (07, Ardèche)
Octobre - Tulle (19, Corrèze)
Octobre - Limoges (87, Haute-Vienne)

► Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénies

11/09 - Lyon (69, Rhône)
11/09 - Marquette les Lille (59, Nord)
27/09 - Grenoble (38, Isère)
25/09 - Biarritz ou Bayonne (64, Pyrénées-Atlantique)
9/10 - Amiens (80, Somme)
9/10 - Orléans (45, Loiret)
23/10 - Eure (27)
Octobre - Bordeaux (33, Gironde)

► Mieux communiquer avec son proche bipolaire

3 et 4/09 - La Chapelle Saint Luc (10, Aube)
2 et 3/10 - Clermont-Ferrand (63, Puy-de-Dôme)
2 et 3/10 - Forcalquier (04, Alpes-de-Haute-Provence)
2 et 16/10 - Lyon (69, Rhône)
2 et 9/10 - La Roche sur Yon (85, Vendée)
9 et 16/10 - Strasbourg (67, Bas-Rhin)
25 et 26/10 - Manosque (04, Alpes-de-Haute-Provence)

30/10 et 6/11 - Rennes (35, Ille-et-Vilaine)

► Journée d'information sur la dépression sévère

25/09 - Gap (05, Hautes-Alpes)
25/09 - Reims (51, Marne)
16/10 - Le Mans (72, Sarthe)

► Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

16/10 - Montpellier (34, Hérault)

► Journée d'information « Troubles du comportement et parcours scolaire »

Septembre - Niort (79, Deux-Sèvres)
Octobre - Vannes (56, Morbihan)

► Atelier d'entraide PROSPECT

5-12/09, dans le cadre du séjour Répét Falret - Pornichet (44, Loire-Atlantique)
15, 16 et 17/09 - Grenoble (38, Isère)
17, 18, et 19/09 - Vannes (56, Morbihan)
24 et 25/09, 2/10 - Alès (30, Gard)
2, 3 et 10/10 - Valence (26, Drôme)
2, 9 et 10/10 - Le Mans (72, Sarthe)
2, 9 et 10/10 - Saint Martin d'Hères (38, Isère)
7, 8 et 9/10 - Dijon (21, Côte-d'Or)
8, 9 et 10/10 - Angerville l'Orcher (76, Seine-Maritime)
8, 9 et 10/10 - Châteaulin (29, Finistère)
15, 16 et 17/10 - Nancy (54, Meurthe-et-Moselle)
16, 17 et 23/10 - Orléans (45, Loiret)
21, 22 et 23/10 - Biarritz (64, Pyrénées-Atlantiques)
22, 23 et 24/10 - Poitiers (86, Vienne)
23, 24 et 30/10 - Lyon (69, Rhône)
23, 30 et 31 octobre - Haute-Savoie (74)
30 et 31/10, 13/11 - Rodez (12, Aveyron)
Octobre - Paris (75, Paris)

► Après-PROSPECT

16/09 - Guingamp (22, Côtes d'Armor)
10/10 - Châteaulin (29, Finistère)
16/10 - Montpellier (34, Hérault)
Octobre - Alès (30, Gard)
23, 24 et 30/10 - Lyon (69, Rhône)

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03